

Bulletin Municipal

VERNEVILLE

N°3

PLAISIR D'ANTAN

Dès le matin, les plus jeunes ont envahi la rue Cumine pour profiter du manteau neigeux qui nous faisait défaut depuis de nombreuses années.

Les générations se succèdent mais les jeunes goûtent tout comme leurs aînés au plaisir des jeux hivernaux.



≈ SOMMAIRE ≈

Horaires d'ouverture	page 2	Cérémonie du 11 novembre ~ Ecole du partage	page 10
Prochainement au village ~ Etat civil	page 3	Marche Populaire et vide greniers	page 11
Civisme ~ Lutte contre le cancer	page 4	Gym club ~ Amicale des Maires	page 12
Marché de Noël ~ Illuminations de Noël	page 5	Nos déchets	page 13
Noël des enfants ~ Rencontre avec un illustrateur	page 6	Nouvelle réglementation du vaccin contre la rage	page 14 et 15
Vœux du Maire ~ Lauréats des maisons illuminées	page 7	Opérations récupérations cartouches	page 16
Repas des anciens	page 8 et 9	Compte rendu conseil municipal	page 17 à 19

HORAIRE D'OUVERTURE

MAIRIE

Téléphone : 03 87 61 81 99 Fax : 03 87 61 87 64

E-mail : mairie.verneville@wanadoo.fr

Ouverture au public :

Mardi de 17 h 00 à 19 h 00
Vendredi de 17 h 00 à 19 h 00



LA POSTE



LA POSTE

Du Lundi au Vendredi de 9 h 30 à 11 h 00
Vendredi Soir de 17 h 00 à 18 h 30
Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

BIBLIOTHEQUE

Mercredi 16 h 00 à 18 h 00
Vendredi 17 h 00 à 19 h 00



DECHETERIES

Vernéville (route d'amanvillers, après la salle socioculturelle)

Lundi 14 h 00 à 18 h 30
Mercredi 9 h 30 à 18 h 30
Vendredi 14 h 00 à 18 h 30
Samedi 9 h 30 à 18 h 30



Ars / Moselle (route de Moulins, face au supermarché Match)

Lundi, Jeudi 14 h 00 à 18 h 30
Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi 9 h 30 à 18 h 30
Dimanche 9 h 30 à 12 h 30

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

PROCHAINEMENT AU VILLAGE



Carnaval: le 14 mars

Loto de la Gym : le 21 mars



Marche: le 19 avril

Théâtre: le 25 avril et le 2 mai



Fêtes des écoles: le 20 juin

Vide grenier: le 21 juin



Tous nos vœux de bonheur et de prospérité à:



Victor DENIS, le 26 novembre 2008
Hugo MARCHE, le 4 décembre 2008
Nolan QUENOT, le 15 décembre 2008
Alexis ROCK, le 17 décembre 2008
Sacha MOSER - - HALTE, le 27 janvier 2009
Lilie CATHALA, le 13 février 2009



Ont concrétisé leur union:

Nathalie CHRISTOPH et Patrick PALLARO, le 10 janvier 2009



En mémoire à ceux qui l'ont connu:

Gaston THOMAS, le 19 janvier 2009



APPEL A UN PEU DE CIVISME

Depuis quelques mois, une poubelle de l'aire de jeu située au lotissement n'est pas utilisée pour la destination qui lui est dévolue.

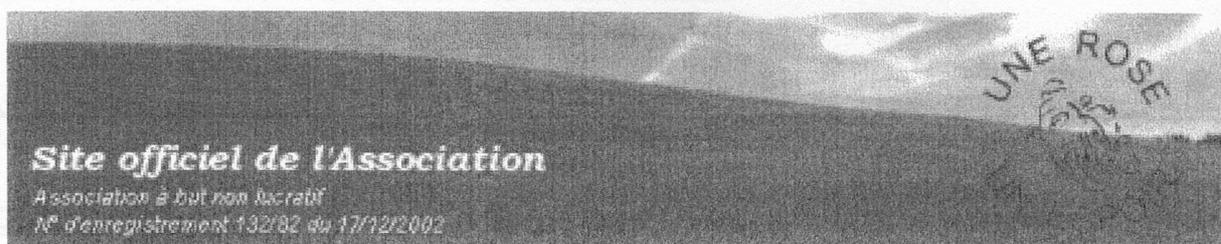
Nous y trouvons parfois des bidons, des déchets ménagers ou encore des cendres de cheminée.

Quand cette poubelle est pleine, les cendres se retrouvent même dans le bac à sel.

Posons nous les bonnes questions, si tout le monde en faisait autant, c'est un tas d'ordures que nous trouverions sur cette aire de jeux!!!

Nous disposons d'une collecte hebdomadaire pour les déchets ménagers et avons une déchetterie sur le territoire de la commune.

Alors, un peu de civisme...



Une Rose...

Un Espoir...



Les motards de l'association "Moulins Moto Club" de Moulins-les-Metz circuleront dans les rues de notre village le dimanche 26 avril 2009 de 11h00 à 12h00.

Ils se présenteront à votre porte en vous proposant une rose pour un don de 2 Euros. Les bénéfices récoltés seront reversés intégralement à "la ligue de Moselle de lutte contre le cancer".

Dans la mesure du possible, réservez leur un bon accueil.

MARCHE DE NOËL

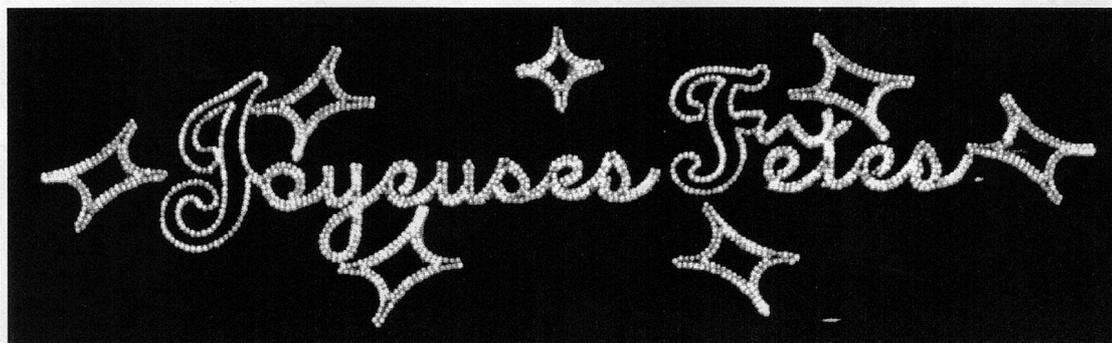
Le 16 novembre dernier, s'est tenu à la salle Gabriel Watrin, le traditionnel marché de Noël organisé par l'Association des Parents d'Elèves « les Enfants d'abord ».

Chacun a pu trouver son bonheur parmi les nombreux stands proposant diverses décorations et cadeaux de Noël.

Cette manifestation a été un succès, rendez-vous l'an prochain.



Les illuminations de Noël



Symboles des fêtes de fin d'année et soumises aux intempéries :
plusieurs guirlandes ont été remplacées pour des raisons esthétiques mais également pour le respect des normes de sécurité.

NOEL DES ENFANTS

Fafa, le clown et Zoé la gentille lapine ont animé la première partie de l'après-midi récréative proposée aux enfants de la commune de Vernéville.

Après le père Noël est apparu et leur a distribué des sachets de friandises. Ensuite, parents et enfants ont partagé le goûter offert par la municipalité.

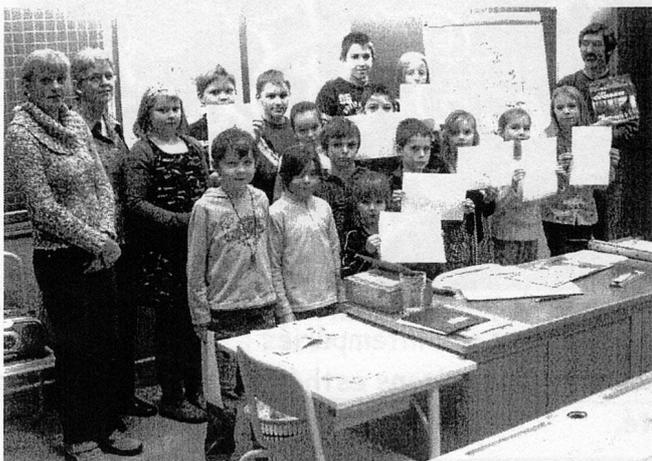


Merci à tous ceux qui ont prêté mains fortes à l'équipe municipale pour remettre la salle des fêtes en ordre après ces festivités.

ILLUSTRATEUR: QUEL BEAU METIER!

Ancien habitant du village et illustrateur pour livres d'enfants, Jean-Marie POISSENOT est venu présenter sa passion pour le dessin à une quinzaine d'enfants des écoles primaires.

Très vite, son public a été conquis notamment par la maquette qui a servi à l'illustration d'un livre publié chez Nathan sur les dinosaures que vous pouvez d'ailleurs emprunter à la bibliothèque municipale.



Jean-Marie POISSENOT a esquissé en quelques coups de crayons, sous les yeux ébahis des enfants, dinosaures, vache et pirate. Les enfants l'ont accompagné et certains ont déjà un joli coup de crayon. Peut-être de futurs illustrateurs ?

VŒUX DU MAIRE



En ce début d'année, Madame le Maire a convié les membres du conseil municipal, le personnel communal, les présidents d'associations, les enseignants, les nouveaux habitants, les bénévoles de la bibliothèque à la cérémonie de présentation des vœux.

Cette petite fête a été l'occasion de rappeler les travaux effectués au cours de cette première année de mandat et également d'évoquer les projets futurs, réhabilitation de la place de l'Eglise, achèvement des travaux du clocher,...

Tous ont ensuite partagé le verre de l'amitié au cours de ce moment de convivialité.



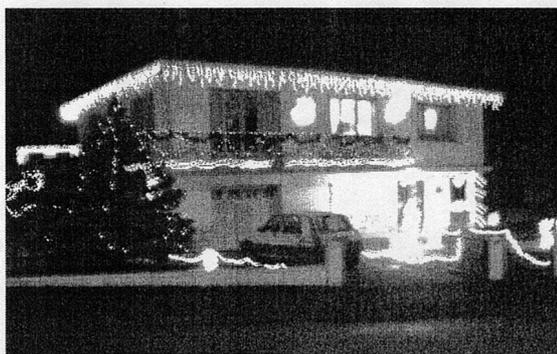
FELICITATIONS AUX LAUREATS

Après avoir sillonné les rues de notre village parées de ses plus beaux atours, le jury des enfants a eu beaucoup de mal à choisir parmi les plus belles réalisations. Enfin, après le décompte des points obtenus, trois maisons ont été sélectionnées :

1^{er} prix : Mr et Mme LECAILLON

2^{ème} prix : Mr et Mme GIRARD

3^{ème} prix : Mr et Mme PALLARO



La remise des prix a eu lieu lors de la cérémonie des vœux du maire, Erwan LECORRE a remis aux heureux gagnants des paniers garnis ainsi que des pots d'azalées aux dames. Encore merci à vous tous pour avoir participé à l'embellissement de notre village pour le plaisir des yeux des petits et des grands.

Repas de nos aînés



Comme chaque année à pareille époque, nos aînés sont nombreux à répondre à l'invitation que leur offre la municipalité.

L'ouverture de cette manifestation a commencé par une allocution de nos élus, le Député Denis JACQUAT, le Conseiller Général Jean Claude WANNENMACHER, lesquels ont fait ressortir un moment de convivialité et de rencontres pour tous, avec le souhait de se revoir l'année prochaine.

Madame Le Maire a souligné une pensée pour tous ceux qui n'ont pas pu être présents, faute de santé notamment, et a remercié tous les membres du Conseil Municipal qui ont œuvré au bon déroulement de cette journée.

Comme à l'accoutumé, nos aînés sont repartis en fin d'après-midi avec leur petit cadeau souvenir.

A noter également que les plus de 75 ans n'ayant pu se rendre à cette invitation, se sont vus remettre un panier cadeau dans la semaine qui a suivi.

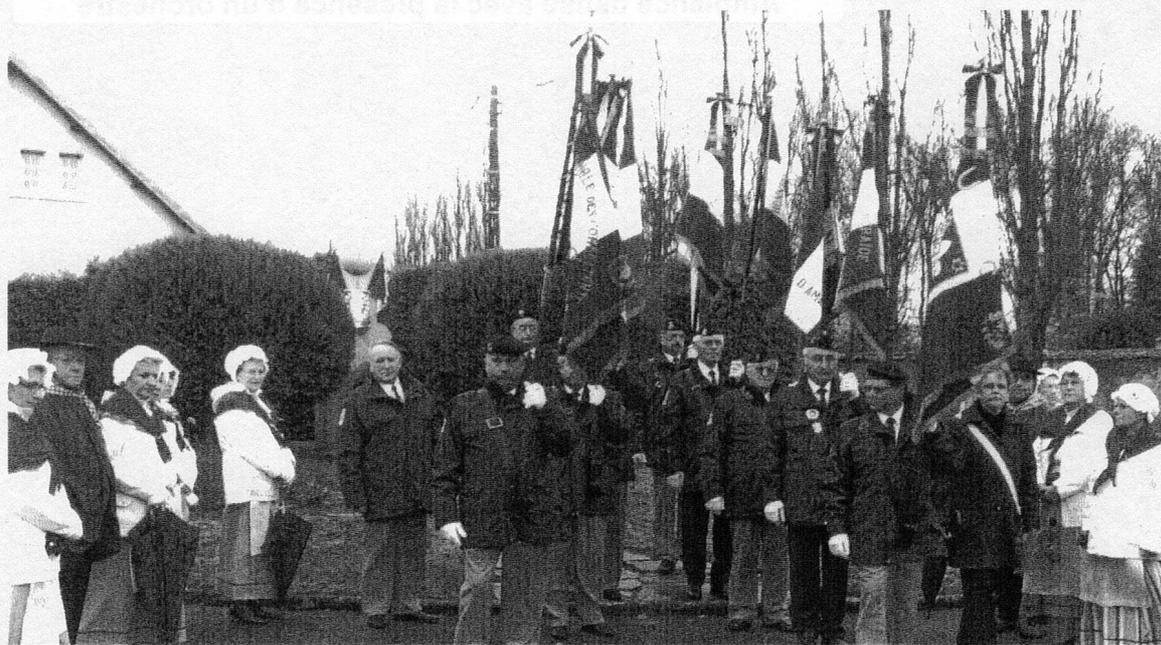
Ambiance danse avec la présence d'un orchestre



**Les doyens présents à
cette manifestation :**

**Alice GRENOUILLET
et
René VERNIER**

Cérémonie du 11 Novembre



Il y a 90 ans, notre pays sortait de 4 années de souffrances, de deuils et de privations. Ce fut un moment de recueillement en reconnaissance à tous ceux qui ont connu et vécu cette atroce période, ainsi qu'à tous ceux qui ont participé à la défense de notre nation. Assistée des membres de l'UNC, Madame Le Maire a déposé une gerbe au Monuments aux Morts de notre localité.

A L'ECOLE : *ELAN DE GENEROSITE EN FAVEUR DES PLUS DEMUNIS*

D'un travail portant sur l'actualité, deux élèves ont proposé de réaliser une collecte au profit de l'association bien connue des Restos du Cœur.

Tous les enfants ont adhéré immédiatement à ce projet. De nombreux dons ont été récoltés.

René OURY, président des Restos du Cœur pour la Moselle est venu présenter l'association et a répondu aux interrogations de tous les enfants.

De tels projets méritent d'être encouragés.



MARCHE POPULAIRE

Lors de la réunion du 15 janvier, toutes les associations du village ainsi que la municipalité ont travaillé ensemble afin de préparer la marche populaire du 19 Avril. Sous la houlette de Philippe GISCLARD, trois parcours de 6, 12 et 18 km ont été imaginés pour le bonheur de tous les marcheurs.

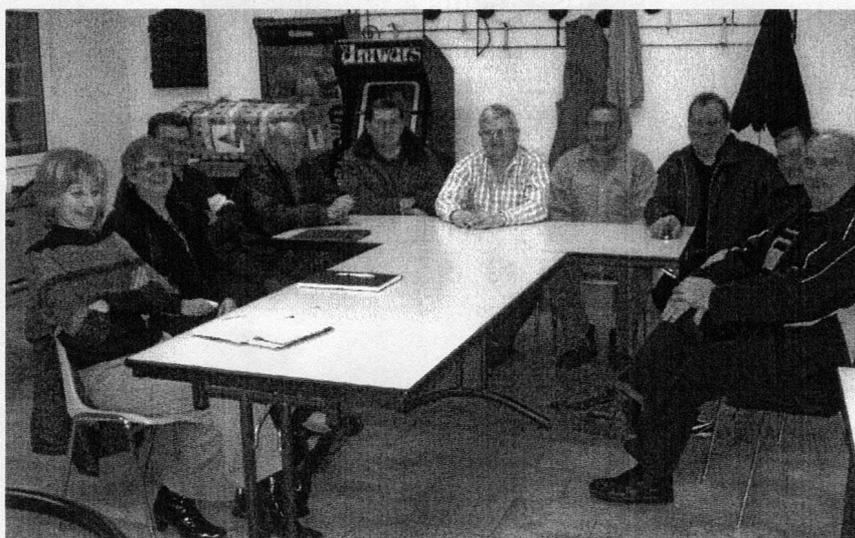
Une participation de 2 euros par personne sera demandée.



Alors le 19 Avril, tous à vos baskets....

VIDE GRENIERS

C'est au foyer du FC VERNEVILLE que s'est organisée la réunion préparatoire du vide greniers prévu le dimanche 21 juin 2009. Toutes les associations regroupées pour cette occasion se sont retrouvées et se partageront les tâches afin que cette manifestation soit un succès. Animation, buvette et restauration seront au programme de cette belle journée que l'on espère ensoleillée.



Pour tous renseignements veuillez contacter Jean Marc THEOBALD au 06 82 43 04 28 ou sur internet " vide greniers verneville ".

ASSEMBLEE GENERALE du GYM CLUB



Mireille GUERNIER, présidente, a présenté le bilan de l'année écoulée où les activités ont été nombreuses : braderie de Lille, loto, goûter de la Saint-Nicolas et barbecue pour les jeunes.

Les comptes comme les licenciés se portent bien.

Le 21 mars 2009, le loto du Gym Club.

Le 17 octobre 2009, le Gym Club fêtera ses 30 ans.

Il est possible de rejoindre le club tout au long de l'année, les séances pour adultes ont lieu le lundi et jeudi de 20h à 21h, le mardi de 10h à 12h ; pour les enfants le mercredi de 10h à 11h.



RENCONTRE ENTRE ELUS DU CANTON D'ARS SUR MOSELLE

L'assemblée générale de l'amicale des maires et adjoints a eu lieu à la salle socio-culturelle Gabriel Watrin.

Le Président du bureau, Monsieur Jean-Claude WANNENMACHER, conseiller général et Maire de Sainte-Ruffine a présenté le rapport moral et financier de l'amicale de l'année écoulée qui ont été votés à l'unanimité. Il a également été question des problèmes d'attribution de subvention pour les investissements communaux.

Pour l'année à venir, il a été proposé aux élus de découvrir les différents villages du canton et de se rendre à Fribourg en Allemagne pour découvrir une cité en phase avec le développement durable et l'attitude citoyenne.



Et si l'on apprenait à réduire nos déchets

Chaque jour, un Français produit en moyenne 1 Kg de déchets, soit l'équivalent de 6 litres, soit 360 Kg par an, contre 320 il y a 10 ans et 180 il y a 40 ans.

La gestion des ordures ménagères représente donc aujourd'hui un enjeu clé en termes d'environnement, de santé et d'économie, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Pour faire face à cette urgence, une mobilisation de tous les acteurs économiques est plus que jamais nécessaire.



**Agence de l'Environnement
et
de la Maîtrise de l'Énergie**



Pourquoi ça déborde ?

La croissance démographique, l'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires ont une incidence forte sur l'augmentation de la quantité de déchets produits chaque jour.

La production d'ordures ménagères par français a ainsi doublé en 40 ans et continue de croître à raison d'1 à 2% par an.

A la richesse et à la diversité des produits proposés au consommateur répond aussi la multiplicité des déchets : emballages alimentaires individuels, produits d'entretien, électroménager, produits cosmétiques ou encore gadgets en tous genres...



**RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS.
ÇA DÉBORDE.**

Nous pouvons tous agir au quotidien pour limiter notre production de déchets. C'est simple...
Il suffit d'adopter une consommation responsable : l'éco-consommation !

**RÉDUISONS
VITE NOS DÉCHETS.
ÇA DÉBORDE.**

Les 3 types de réflexes :

→ j'évite d'en prendre

Sac jetables, publicités dans ma boîte aux lettres, monodoses, gadgets, produits suremballés.

→ j'utilise mieux

Papiers recto/verso, juste dosage des produits, entretien et réparation pour allonger leur durée de vie.

→ je préfère

Écolabels et écorecharges, produits robustes, produits concentrés, en vrac, gros conditionnements.

Les gestes qui comptent avec l'ADEME

Chaque jour, à la maison, au bureau, en faisant les courses comme du bricolage, chacun d'entre nous peut agir significativement pour réduire sa production de déchets. L'ADEME et le Ministère du Développement durable préconisent les gestes suivants, qui s'adaptent à tous les modes de vie et s'appliquent en toute simplicité.

- Choisir les produits au détail ou en vrac
- Préférer les sacs réutilisables pour faire vos courses
- Indiquer « STOP PUB » sur sa boîte aux lettres
- Utiliser les produits jetables uniquement à bon escient
- Limiter les impressions papier au bureau comme à la maison
- Boire plutôt l'eau du robinet fiche du Ministère du développement durable
- Privilégier le bon conditionnement
- Privilégier les produits avec moins d'emballage
- Economiser les piles
- Réutiliser ce qui peut l'être
- Fabriquer son compost
- Opter pour les éco-recharges
- Choisir des produits avec les labels environnement

Pour plus d'informations,
consultez les fiches pratiques du Ministère du développement durable

VACCIN RAGE : la loi a changé !

Extrait du journal officiel :

23/10 - Rage - Arrêté du 10 octobre 2008 relatif aux conditions et modalités de la vaccination antirabique des animaux domestiques

ARTICLE 6

La primo-vaccination et les rappels de **vaccination antirabiques** des carnivores domestiques sont **attestés** au moyen des informations telles que prévues dans la rubrique IV intitulée « vaccination antirabique » du **passport pour animal de compagnie** défini dans le règlement (CE) n° 998/2003 et la décision 2003/803/CE susvisés avec, pour les vétérinaires titulaires du mandat sanitaire, la mention de leur numéro d'inscription au tableau de l'ordre.

“ **Pour chaque vaccination antirabique réalisée** , le vétérinaire doit enregistrer, dans la rubrique IV intitulée « vaccination antirabique » du **passport pour animal de compagnie** , les informations relatives à cet acte et mentionner dans un registre les informations suivantes :

- le numéro du **passport** pour animal de compagnie ;
- le **numéro d'identification** de l'animal ;
- la date d'injection du vaccin.

Le registre cité ci-dessus peut se présenter sous forme papier ou informatisée. Les informations relatives à l'attestation de la vaccination antirabique mentionnées dans le registre doivent être conservées pendant une durée d'un an.

ARTICLE 9

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1er janvier 2009.

Depuis le 1er janvier 2009 , le **PASSEPORT** est donc le **seul support de la certification** de la vaccination antirabique .

Les CERFA (feuilles rose ou bleues) ne peuvent plus être utilisés pour certifier cette vaccination chez les chiens , les chats , les furets .

La délivrance d'un passeport et donc l'identification de l'animal sont désormais des préalables obligatoires à la certification de la vaccination antirabique que cet animal soit amené ou non à voyager .

Quand et pourquoi faut-il un vaccin rage certifié ?

➔ pour traverser les frontières (même Belgique , Luxembourg)

➔ pour confier votre animal en pension , pour les expos

➔ pour tous les chiens de catégories 1 et 2

➔ en cas de résurgence de la rage dans notre département

afin de préserver votre animal de toute procédure de demande d'euthanasie en cas de suspicion de contact avec l'animal enragé !

comme en Isère novembre 2008 , en Seine et Marne mars 2008 , dans le Calvados mars 2008 , en Vendée février 2008 ou comme à Bordeaux en 2004 , avec un chien enragé importé illégalement du Maroc , etc ..

3 CAS DE FIGURE :

MON ANIMAL A DÉJÀ UN PASSEPORT et IL EST IDENTIFIÉ (par tatouage ou puce électronique)

Je suis déjà en règle. Mon vétérinaire va coller la vignette rage dans le passeport et le vaccin rage de mon animal sera certifié.

MON ANIMAL N'A PAS DE PASSEPORT , mais IL EST IDENTIFIÉ (tatouage /puce électronique)

Je veux un vaccin rage certifié : je demande à mon vétérinaire d'établir un passeport pour mon animal - coût 9 euros - payé une seule fois , passeport valable toute la vie de l'animal -

Je veux continuer à protéger mon animal contre la rage mais sans certification : mon vétérinaire continue à faire le vaccin rage pour protéger mon animal mais colle la vignette dans le carnet de santé de mon animal (vaccin non certifié aux yeux de la loi)

MON ANIMAL N'A PAS DE PASSEPORT et il N'EST PAS IDENTIFIÉ (tatouage/puce électronique)

Je veux un vaccin rage certifié :

je demande à mon vétérinaire d'identifier mon animal :
par Puce électronique coût 63 euros , pour toute la vie
je demande à mon vétérinaire d'établir pour mon animal
un Passeport coût 9 euros , valable toute la vie aussi
Mon vétérinaire pourra alors coller la vignette rage dans le passeport de mon animal et son vaccin rage sera certifié

Je veux continuer à protéger mon animal contre la rage mais sans certification :

mon vétérinaire continue à faire le vaccin rage pour protéger mon animal mais colle la vignette dans le carnet de santé de mon animal (vaccin non certifié aux yeux de la loi)



Plaquette réalisée par l'équipe de la Clinique Vétérinaire des Chênes

Notre mission en tant que vétérinaires titulaires du mandat sanitaire est de vous INFORMER en vous faisant part des obligations légales concernant les propriétaires d'animaux domestiques .

Notre rôle et notre motivation sont de répondre à vos questions et de vous apporter nos conseils , pour vous accompagner dans votre prise de décision .



Ne jetons plus. Valorisons.

La Chevrolière, le 16 janvier 2009

Objet : Remerciements

Madame, Monsieur,

Tout d'abord, nous tenons tout spécialement à vous remercier une nouvelle fois de votre participation active à **Opération Cartouches**, action visant la collecte des cartouches vides et des téléphones portables usagés, en partenariat avec la Fédération des Maladies Orphelines.



Grâce à votre implication et à celle
de vos élèves dans ce projet,
ainsi qu'à l'ensemble de nos partenaires,
nous versons **PLUS DE 53 000 €**
à la Fédération des maladies orphelines pour 2008 !

Merci de votre engagement et de votre soutien !

Ce don versé à la Fédération des Maladies Orphelines nous permet de la soutenir dans ses missions sociales comme le financement de bourses de recherche, l'aide aux malades, le soutien psychologique aux familles, ou encore la sensibilisation des pouvoirs publics. Pour plus d'informations : www.fmo.fr

N'oubliez pas notre procédure de reprise de votre carton plein ! Sur demande de votre part, nous faisons passer un transporteur (UPS ou DHL) pour récupérer votre colis. **Personne de chez LVL ne se déplace directement pour récupérer votre colis.** Nous vous remercions de votre vigilance : des gens peu scrupuleux se font passer pour des employés de LVL et récupèrent ainsi des cartouches ne leur appartenant pas, privant alors la Fédération des Maladies Orphelines d'un don qui lui est dû.

Pour toute information, contactez-nous :

Numéro vert : 0 800 415 329

courriel : et.collecte@lvl.fr

En vous remerciant une nouvelle fois pour votre participation, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.


Emeline Troger

www.lvl.fr

Vous pouvez continuer à déposer en mairie vos cartouches usagées aux heures de permanence, le mardi et vendredi de 17h00 à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2008:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

TRAVAUX DE REFECTION DU CLOCHER DE L'EGLISE – AVENANT N°1

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise « LE BRAS Frères » d'un montant HT de 23 713,19 € pour la réfection de la charpente de l'église. En effet, après avoir retiré le shingle ainsi que le voligeage, il a été constaté que la charpente de l'église était trop endommagée pour poser la nouvelle couverture sans au préalable réaliser ces travaux.

PROJET D'INSTALLATION D'UN PORTIQUE ET DE BORNES POUR REGLEMENTER L'ACCES SUR LE PARKING DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE.

Le Maire soumet au Conseil Municipal son souhait de réglementer l'accès au parking de la salle socio-culturelle pour des raisons sécuritaires. Une réflexion commune des membres de la commission des travaux sera engagée afin de prendre en compte toutes les contraintes existantes sur ce parking pour l'élaboration de ce projet.

MOTION EN FAVEUR D'UNE PRESENCE POSTALE SUR LA COMMUNE DE GORZE

Le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche de la commune de GORZE visant à maintenir le fonctionnement de la poste dans sa commune.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention d'un montant de 50 € à l'Association Française contre les Myopathies.

MODIFICATION STATUTAIRE CA2M

Le Conseil Municipal accepte le transfert du siège de la CA2M du CESCO 4 rue Marconi 57070 METZ vers Harmony Park au 11, Boulevard Solidarité 57070 METZ.

FIXATION DES TARIFS DE REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil Municipal décide de fixer les tarifs de reproduction des documents administratifs comme suit :

0,18 € par page A4 en noir et blanc

1,83 € pour une disquette

2,75 € par CD Rom.

DIVERS

Le Conseil municipal n'a pas adhéré à la demande de subvention de l'association CRESCENDO et à l'aide financière de l'école d'AUBOUE pour une sortie en classe de neige.

INFORMATION

Le Maire informe le conseil municipal :

- du lancement de la procédure d'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre du quartier de l'église. De nombreuses demandes du dossier de consultation ont été réceptionnées. Les offres sont à remettre par les entreprises pour le 12 décembre 2008 dernier délai.

Séance du 27 janvier 2009:

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Mireille MAURY, Maire, a délibéré sur les points suivants :

DESIGNATION D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT ET DE VOIRIE DU QUARTIER DE L'ÉGLISE

Le Conseil Municipal, suite à la présentation des offres reçues pour la maîtrise d'œuvre du quartier de l'Eglise et aux conclusions de la commission d'appels d'offres, a décidé de confier la maîtrise d'œuvre au Groupement AC Ingénierie et JMP Concept pour un taux de rémunération respectif de 4% et 2,23%.

CONVENTION POUR LA PRESTATION DE BALAYAGE

Le Conseil Municipal a décidé de confier la prestation de balayage à la Société VAGLIO pour un montant HT de 19,80 € par kilomètre balayé. La fréquence de balayage retenue est d'une fois tous les 15 jours.

SECURISATION DU PARKING DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

Suite à divers problèmes rencontrés sur le parking de la salle socio-culturelle Gabriel Watrin, le Conseil municipal autorise Madame le maire à monter un dossier de subvention afin de sécuriser et réglementer l'accès à ce parking. La solution préconisée est l'installation d'un portique tournant et de bornes ainsi que la stabilisation des accotements à l'entrée de celui-ci.

MOTION EN FAVEUR DE LA V.R. 52

Le Conseil Municipal décide de soutenir la démarche de la commune de Marange-Silvange visant à favoriser l'inscription de la Voie Rapide 52 au Programme de Développement et de Modernisation pour les itinéraires régionaux.

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est propriétaire indivise de parcelles sur la commune de Marange-Silvange. Ces parcelles avaient été mises à disposition du SIEGVO. Le Conseil Municipal décide de vendre la quote-part indivise des parcelles de terrains au Groupement Forestier Saint-Joseph à RONCOURT, moyennant le prix global de 410 €, soit la quote-part appartenant à la commune de 24,12 €.

ADHESION DES DEUX NOUVELLES COMMUNES AU SIVT DU PAYS MESSIN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Lemud et Villers-Stoncourt au SIVT du pays Messin.

DIVERS

- Eric LEROY, délégué à la P.A.I.O. (Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation) fait part des informations retenues dans le rapport d'activité de l'année 2007 de cet organisme.
- En raison de la vétusté de la porte du local technique de la commune situé rue de Batilly, plusieurs devis vont être établis prochainement et seront présentés à la Commission des travaux.



AGENCE POSTALE COMMUNALE
11 Rue du Télégraphe
57130 VERNEVILLE

La pérennité de l'agence postale communale dépend du taux de fréquentation clientèle et du nombre d'opérations de traitement divers.

Nous sommes trop peu nombreux à utiliser ses services, c'est le constat de la POSTE.

Si nous souhaitons conserver ce service public à VERNEVILLE, il est nécessaire de réagir en réalisant chaque fois que cela nous est possible des opérations dans notre agence postale qui nous accueille tout au long de l'année :

<i>Du lundi au vendredi</i>	<i>de 9h30 à 11h00</i>
<i>Vendredi soir</i>	<i>de 17h00 à 18h30</i>
<i>Samedi</i>	<i>de 10h00 à 12h00</i>

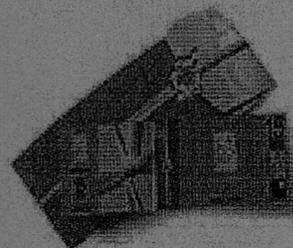
Pour vos envois...



...pour vos recharges
téléphoniques
tous opérateurs...



...et même pour
vos cadeaux
grâce aux CA DO Chèques !*



* acceptés dans plus de 80 enseignes

LA POSTE



LA CONFIANCE DONNE DE L'AVANCE

www.laposte.fr

CLUB DES AINÉS DE VERNEVILLE

Le mot du Président

Etant Président du Club des aînés depuis le 26 février 2004, je souhaite me retirer de cette fonction tout en restant membre du Club. En effet, le nombre d'adhérents diminue d'année en année et mon souci est de pérenniser cette activité associative.

Aussi, il me semble nécessaire de dynamiser ce club et pour cela trouver une personne qui donnerait cette impulsion, aurait l'envie de fonctionner avec des clubs environnants et proposer des activités plus diversifiées.

Si vous voulez relever ce défi et vous investir dans la vie associative, vous pouvez me contacter au 03-87-61-95-16.

M. Roger MARION